



AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE
DATE DU SCRUTIN : 02 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Claude Panneton, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 03 octobre 2025.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. **Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.**
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 02 novembre 2025:
 - vous aviez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
 - De plus, vous deviez, le 02 novembre 2025, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Hôtel de Ville – Salle de la bibliothèque municipale, 137, route 132 Ouest, Percé

Jours	Heures
Le 15 octobre 2025	de 14 h 30 à 17 h 30 de 19 h à 22 h
Le 16 octobre 2025	de 10 h à 13 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : Hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, C. P. 99, Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2933

Donné à Percé, le 06 octobre 2025.

Claude Panneton
Président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 06 octobre 2025, entre 13 h 00 h et 16 h 30 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 06 octobre 2025.

Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim